

Commune de MEMMELSHOFFEN

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 13 Mars 2023 à 18 h 30 à la Mairie de Memmelshoffen

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 6 Mars 2023.

Membres présents, sous la présidence de M. KASTNER Stéphane, Maire :

Mmes FLICK Estelle et FRIEDERICH Cindy et MM. ALBRECHT Ludovic, GAESTEL Jean-Christophe, HAUSS Olivier, LEIDNER Yannick, LOEBS Arnaud et MEYER Arsène

Absents excusés : M MENRATH Patrice

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance.

Mr GAESTEL Jean-Christophe est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV du 12 Décembre 2022
2. Approbation du programme des travaux et coupes de bois 2023 de l'ONF
3. Bornage parcelle 120 en section 7 appartenant à Mr Huchler Gabriel
4. Diagnostic des risques psychosociaux des agents communaux
5. Divers

1. APPROBATION DU PV DU 12 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion du 12 Décembre 2022 est approuvé par 8 voix pour et 1 abstention (pour absence).

2. APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET COUPES DE BOIS 2023 DE L'ONF

Ce point est ajourné à la prochaine réunion car les conseillers municipaux souhaitent la présentation du programme par l'agent de l'ONF pour davantage de clarté.

3. BORNAGE PARCELLE 120 EN SECTION 7 APPARTENANT A MR HUCHLER GABRIEL

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Huchler Gabriel a demandé à un géomètre expert d'effectuer un bornage contradictoire concernant la parcelle 120 en section 7, lieudit Hannacker, lui appartenant.

La voirie communale étant sur les limites de sa propriété, Mr Huchler a demandé si la Commune pouvait participer aux frais d'honoraires du géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de prendre en charge la partie des frais d'honoraires du géomètre correspondant au métrage des limites partagées avec la parcelle concernée, à savoir 268.32 €.

4. DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DES AGENTS COMMUNAUX

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'évaluation des risques psychosociaux (RPS) des agents communaux a été réalisée le 6 Décembre 2022 par le Cabinet Ayming, lancée par le Centre de Gestion, en vue d'améliorer les conditions de travail.

Il présente le diagnostic des RPS aux conseillers municipaux, à titre informatif. Globalement, il est très positif et vient surtout mettre en avant les bonnes pratiques de la Commune et invite à les préserver au maximum.

Un plan d'actions sera à mettre en place par la Commune qui pourra ainsi bénéficier d'une subvention.

5. DIVERS

- Rapport annuel 2021 du SICTEU
- Résultats du recensement de la population : la Commune compte 161 logements et 314 habitants en 2023
- Présentation d'un projet de marché automatisé sur la Commune, mais trop coûteux
- Fête des Aînés le 2 Avril 2023

Le Maire :
S. KASTNER

Le Secrétaire :
J-C. GAESTEL